

pour une politique ouvrière

JOURNAL DE L'UNION DES CERCLES POUR UNE POLITIQUE OUVRIÈRE, AFFILIÉ À L'ENTENTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES PEUPLES

Elections fédérales 2007

Rejet de la politique d'intégration à l'UE Recul du Parti socialiste

**Il faut une autre politique! Non à l'adhésion à l'UE,
car c'est contradictoire avec la défense de toutes
nos conquêtes!**

Défense de la convention nationale des maçons

Les élections fédérales se sont tenues le 21 octobre. Résultat: recul sévère pour le PSS, qui perd 9 sièges sur 52, suite à une perte de 4,2% des voix. Ce recul est encore plus marqué dans les grandes villes. A Zurich, dans les quartiers populaires, il perd jusqu'à 11%! A Genève, le PSG perd 5835 électeurs soit un sur quatre. Quant à l'UDC, si elle progresse de 2,7 % avec un gain de 7 sièges, gagné en partie au détriment des autres partis bourgeois, c'est qu'elle a attiré un électorat qui soit ne votait pas, soit votait pour la droite, le PRD ou le PDC. Pourquoi ces pertes de voix?

D'abord, revenons sur le contexte de ces élections. La presse l'a dit, le thème «oublié» de ces élections, c'est la question de l'Union européenne. Et pour cause! Toutes les attaques portées dans les cantons et au niveau de la Confédération découlent de l'application des directives de l'Union européenne dans le droit suisse. Est-ce une exagération? En mars de cette année, la Loi sur l'approvisionnement de l'électricité qui ouvre le marché à 50% est votée en application du Sommet européen de Barcelone, alors que la LME, loi quasi identique, avait été refusée en votation populaire en 2002. La 5^{ème} révision de l'AI est votée, loi qui reprend mot à mot les injonctions de l'UE. Cet été, les patrons dénoncent la CCT du bâtiment, dans le droit fil de l'accord bilatéral sur la circulation des personnes, dont l'objectif, comme tout le monde peut le constater, est de faire baisser les salaires. Tout est conforme à l'UE!

Editorial

Après les élections fédérales: rupture avec le processus d'adhésion à l'Union européenne

par Luc Deley

Rappelons que le PSS avait augmenté ses voix lors des dernières élections en 2003, car il avait combattu la LME, la 11^{ème} révision de l'AVS. En 2007, la direction du PSS a opéré un tournant: «il faut accélérer l'adhésion à l'Union européenne», ce qui s'est traduit par le non lancement du référendum contre la LAPEL, une résistance très forte contre le lancement du référendum sur l'AI et surtout à une campagne d'acceptation de l'extension des accords bilatéraux sur la circulation des personnes, entraînant les syndicats dans son sillage, syndicats qui affirment que c'est grâce à eux que les accords sont passés. Déjà on peut lire dans *Le Temps*: «PS: après la défaite, la fracture... Les vieux conflits entre les ailes syndicaliste et moderniste du parti ressurgissent.» Dans *La Tribune de Genève*, on lit que pour Christian Levrat, le PS doit insister sur les thèmes sociaux et économiques, comme l'AVS ou la défense des services publics. Il demande que le PS

s'adresse d'abord aux salariés.

Oui, il est nécessaire de répondre aux aspirations de la population, comme aux maçons qui exigent une CCT nationale, comme aux postiers qui veulent conserver le monopole de La Poste et leurs places de travail, comme à toutes les femmes qui refusent l'augmentation de l'âge de la retraite. N'est-ce pas cette politique d'alignement sur l'Union européenne qui a conduit à la perte de voix pour le PSS! N'y a-t-il pas urgence à dire: il faut rompre avec la politique d'alignement sur l'UE de la direction du PSS? Tout le monde peut le voir, cette politique conduit à un recul aux élections, à l'abandon des revendications de la population, qui permet à la droite de faire passer ces projets de démantèlement avec un rythme jamais vu auparavant.

Nous avons publié l'initiative prise par des syndicalistes, des militants et élus du Parti socialiste qui avaient appelé à voter PS sur la base des revendications des travailleurs et non pas sur la base de l'adhésion à l'UE qui est contradictoire avec ces revendications.

Maintenant pour dégager une issue, il faut un autre cours. Cela suffit! Non à l'adhésion à l'Union européenne, car l'adhésion est contradictoire avec la défense de toutes nos conquêtes. Défense du monopole de la Poste, pour une CCT nationale des maçons pour empêcher le dumping salarial, non à l'accord sur la libre circulation, non à la révision de nos assurances sociales. Sur cette base, PSS et USS ensemble nous pouvons mettre un frein à la politique du Conseil fédéral d'intégration à l'UE.

Le souverain sanctionne la politique d'adaptation à l'UE

● Les élections fédérales en Suisse se sont déroulées le 21 octobre sur un fond de remise en cause généralisée des acquis sociaux et de privatisation des services publics. Comme dans les autres pays de l'Union européenne, même si la Suisse n'en fait pas partie, le gouvernement transcrit les directives de l'UE dans le droit suisse. En mars dernier, il a fait voter l'ouverture du marché de l'électricité à hauteur de 50%, alors que le peuple l'avait refusée en

votation populaire en 2002. Il prévoit la poursuite de l'ouverture du marché postal en cassant le monopole de la Poste pour le courrier, passant de 100grammes à 50 gr, puis à l'ouverture complète. Du côté des assurances sociales, c'est l'application des directives de l'UE, réduisant la protection pour l'assurance invalidité et un projet prévoit d'augmenter l'âge de la retraite des femmes, pourtant aussi refusé en votation populaire en 2004.

Entre 2002 et 2004, le PSS avait combattu ces lois, lancé des référendums victorieux, ce qui lui avait permis de progresser lors des élections de 2003. Depuis lors, la direction du PSS a opéré un tournant sur une orientation de demande d'accélération de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, ce qui l'a conduit à ne pas s'opposer aux privatisations et au démantèlement des assurances sociales dans la dernière période. Les résultats des élections ont sanctionné cette politique. Le PSS perd 9 sièges sur 52 au Conseil national et recule de 4,2%. Dans les grandes villes, le recul est encore plus important dans les bastions ouvriers. Alors que dans le canton de Zurich, le PSS perd 5,85% des voix, le recul atteint

11% dans les quartiers populaires de la ville de Zurich, idem pour Berne et Genève. Si le parti des Verts progresse de 5 sièges avec 2,1% de voix en plus (non compris les listes bourgeoises prenant le nom d'Ecologie libérale), il n'y a pas un transfert automatique des voix perdues par le PSS chez les Verts. Il y a eu abstention de l'électorat du PSS et vu la participation de 48,9%, presque identique à 2003, c'est d'autres secteurs qui sont allés voter cette année, voix qui sont allées soit vers les Verts, soit vers l'UDC, le parti agrarien orienté sur des positions xénophobes.

Il est important de rappeler que la participation en 1975 était de 52%, le PSS réalisait alors 55 sièges et les autres partis bourgeois présents au gouverne-

ment, soit l'UDC, le PDC et le PRD totalisaient 114 sièges, contre 105 en 2007. Si l'UDC comme le relate la presse augmente ses voix de 2,75% et gagne 7 nouveaux sièges, c'est en grande partie en récupérant sur les pertes des deux grands partis bourgeois (radicaux et démocrates chrétiens). L'UDC avait mis dans son programme le non à l'Union européenne, bien que dans les faits ses députés aient voté régulièrement toutes les lois adaptant la législation suisse aux directives de l'UE. Il a ramassé les voix de secteurs de la petite bourgeoisie, aussi inquiètes de la conséquence de l'ouverture des marchés.

Alors que les patrons du bâtiment ont dénoncé la seule convention nationale de travail qui fixait les salaires,

comme conséquence des accords bilatéraux avec l'UE, les maçons ont manifesté massivement en septembre, avec le soutien du PSS et de la centrale syndicale USS. Le mouvement se poursuit par des grèves, les salariés veulent défendre leurs conquêtes!

Oui, il y a une issue!

Cela suffit ! Défense des CCT ! contre les privatisations ! défense des assurances sociales !

Pour cela, ne faut-il pas prendre une position claire contre le processus d'adhésion à l'Union européenne ? La défense des acquis est contradictoire avec l'intégration à l'Union européenne.

LD

ZURICH

Après le recul lors des élections cantonales du 10 avril dernier

Nouvelle défaite du PS à Zurich

A Zurich, le PS passe de 25.7% à 19.8% et perd 3 sièges. A droite, l'UDC reste stable (33.9%, +0.5%) alors que les gains du PDC (7.6%, +2.1%) ne suffisent pas à compenser entièrement les pertes du PRD (13.2%, -3.1%).

Cette défaite du PS intervient quelques mois après celle que le parti avait subie lors des élections cantonale où il avait perdu 17 sièges. Vu l'ampleur des pertes du PS et la stagnation de l'UDC, on ne peut pas parler de vote ouvrier pour l'UDC. Après

les élections cantonales, Thomas Christen constatait dans *Links.ch*, journal alémanique du PSS, qu'« il est clair qu'il y a des électeurs zurichois qui ont voté pour les Verts ou les Verts libéraux au lieu du PS. Mais un autre groupe est plus significatif : les gens qui votent normalement pour le PS et qui n'ont pas voté cette fois ». On le constate, le PS n'a pas réussi à remobiliser son électorat traditionnel. Ce fait est particulièrement marqué dans les fiefs traditionnels du parti en ville de Zurich. Il perd 9.4% dans le cercle 3, où il passe

de 41% à 31.6%. Les pertes sont même de 11% dans les cercles 4 et 5 où le parti obtient 33.7% des voix alors qu'il en obtenait 44.7% en 2003.

Les prises de position musclées de Chantal Galladé et Daniel Jositch sur la violence des jeunes ou sur la sécurité leur ont peut-être permis de réaliser de bons résultats personnels mais elles ont certainement retenu un grand nombre d'électeurs du parti qui attendent des réponses claires sur le terrain de la défense des assurances sociales ou des

services publics et non une surenchère sur les thèses sécuritaires. Dans la course au Conseil des Etats, Chantal Galladé, arrivée 2^{ème} du premier tour, se retire au profit de Verena Diener, candidate des Verts libéraux arrivée 3^{ème} et clairement positionnée à droite, dans le but d'empêcher l'élection du candidat UDC. Notons que, dans le canton de Vaud, les mêmes Verts libéraux appellent à voter pour la liste UDC-PRD au 2^{ème} tour du Conseil des Etats. Sans doute un particularisme local (sic).

ELECTIONS
FÉDÉRALES2^{ème} tour à Neuchâtel: la mobilisation est nécessaire

● Dans le canton de Neuchâtel, le PS perd un siège au profit du Parti libéral. La nouvelle députation est composée de 3 élus de droite (1 UDC, 1 PRD et 1 PL-PPN) et de 2 élus de gauche (1 PS et 1 Vert). L'alliance de droite obtient ses 3 sièges avec 51.7% des suffrages contre 51.7% en 2003. S'ils n'ont obtenu que 2 sièges il y a 4 ans, c'est dû au fait que l'UDC n'était pas apparentée aux autres partis bourgeois, alors qu'elle l'était cette année. Pour sauver les 2 sièges du PS, la gauche aurait dû augmenter ses suffrages et devancer l'alliance bourgeoise.

Au lieu de cela elle passe de 48.3% à 44.5%. Les suffrages

restants vont au PDC et au PEV, absents il y a 4 ans. Le PS perd 3.8%, passant de 29.2% à 25.9%. Cette baisse est certainement liée, comme nous l'analysons dans ce numéro du *Journal*, à l'orientation du parti au niveau national mais la politique d'austérité mise en œuvre par la majorité de gauche au niveau cantonal porte également une grande part de responsabilité dans ce résultat. Dans le Val-de-Travers, où l'existence même de l'hôpital régional est remise en cause par la politique de restructuration hospitalière, le parti passe de 31.2% à 22.9%, soit une perte d'un quart de l'électorat. Pour le Conseil des Etats, où le PS doit défendre les sièges de ses deux élus sortants, rien n'est encore joué. Un deuxième tour opposera les socialistes

Gisèle Ory, arrivée en tête avec 17155 voix et Pierre Bonhôte (3^{ème} avec 15366) au radical Didier Burkhalter (2^{ème} avec 16927). Au sein du PS, le maintien des 2 candidats au 2^{ème} tour n'a jamais été remise en cause alors que les partis bourgeois faisaient pression pour obtenir l'élection tacite des 2 candidats arrivés en tête. Comme le relève une lettre envoyée à tous les membres du PSN : « Il n'y a aucune raison de laisser la place à un candidat de droite, parce qu'en matière d'assurances sociales et de services publics, la droite veut démanteler la solidarité au détriment des cantons périphériques ». La même lettre met en évidence que dans de nombreux cas, comme la caisse unique ou les allocations familiales, le peuple neuchâtelois a

voté comme les candidats socialistes. La mobilisation est nécessaire pour faire élire Gisèle Ory et Pierre Bonhôte au 2^{ème} tour. Cette mobilisation est possible si le parti répond clairement aux attentes des travailleurs, s'il s'engage à défendre les services publics, comme les bureaux de poste ou les hôpitaux, s'il se bat pour défendre les assurances sociales. Cette mobilisation passe également par l'application de cette politique où le parti participe à une majorité de gauche, comme c'est le cas au niveau cantonal et dans les 3 principales villes du canton. C'est en répondant aux attentes des travailleurs que le PS peut gagner cette élection et, au printemps prochain, renforcer sa place lors des élections communales.

D H

GENÈVE

● A Genève, le recul du PS est frappant, il perd 6,72 %, ce qui représente 5835 électeurs en moins, à savoir un sur cinq. S'il garde ses trois sièges, cela est dû principalement au fait que les divisions au sein d'A gauche toute ont abouti à lui faire perdre son unique siège.

C'est une défaite et comment ne pas faire le lien avec la politique du Conseil d'Etat, où sont présents deux socialistes, qui mènent une politique de priva-

tisation, de transfert des actifs des grandes régies, qui propose une loi sur le chômage, (combattue par les syndicats et que le PSG vient de rejeter), qui diminue les effectifs dans la fonction publique et propose des plans de mesures d'austérité touchant les plus démunis et les salariés de l'Etat. En Ville de Genève, même avec un budget bénéficiaire, l'exécutif à majorité PS-Vert-Solidarité veut enlever 185 francs par mois aux personnes âgées. En fait, le recul du PS est le produit d'une politique qui ne répond pas aux

aspirations de son électorat traditionnel, les salariés ! Si on regarde plus attentivement dans les bastions ouvriers, avec une tradition de vote pour le PS, on constate que le PS perd encore plus, comme à Vernier (-8,1%), avec une participation en hausse de 2%. Si les Verts progressent de 5,5 %, A gauche toute perd 2% et on ne peut pas dire qu'il y a un transfert des votes du PS vers les Verts, ni en tout cas vers l'UDC. Pour la droite, les 2% gagnés par l'UDC sont équivalents aux pertes du PDC

et du PRD. Non, le PS recule car son électorat s'est abstenu... Avec une participation de moins de 50%, ce sont certainement d'autres électeurs qui ont fait progresser les Verts. Pour confirmer cette appréciation, on voit que dans les communes de droite, comme à Bellevue par exemple, le PS ne perd que 1,6% et les Verts progressent de 5,5%, l'UDC fait 7% de plus, cette fois au détriment des Libéraux, qui perdent 8,5%!

L D

VAUD

● Le Parti socialiste vaudois contrairement à la tendance nationale sort renforcé des élections fédérales 2007. Il réalise un gain de 50000 suffrages (654 769) par rapport aux élections de 2003 (604 820).

Il est évident que ce résultat est à mettre au compte de la mobilisation du PSV en faveur des services publics. En effet, le même jour se jouait l'avenir du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) dont la droite du Grand conseil exigeait la privatisation. Cette volonté a été mise en

échec par voie de référendum, puis lors du vote du 21 octobre. Ainsi la seule réponse possible aux attaques contre les conquêtes sociales et démocratiques n'est autre que la prise en charge des revendications des travailleurs et de la population, c'est à dire une

politique clairement tournée contre le démantèlement social et les privatisations. Il n'y a de ce point de vue aucune recette miracle. C'est la question que devra trancher le PSS lors de son Congrès de mars 2008.

A H

6000 maçons en grève

« Sans convention, pas de maçons! »

Les syndicats menacent d'empêcher la reconduction de la libre circulation avec l'Union européenne.

« Sans convention, pas de maçons ! » *Sous ce slogan, près de 6000 maçons ont fait grève à la mi-octobre en Suisse pour récupérer leur convention collective nationale, résiliée par la Société suisse des entrepreneurs (SSE).*

Depuis le 1er octobre, cette convention, l'une des plus importantes du pays, qui contient de nombreux acquis comme des salaires minimaux, une limitation des horaires de travail, des protections en cas de maladie ou d'accidents, n'est plus en vigueur. Elle couvrait jusque-là les 100 000 travailleurs de la maçonnerie et du génie civil, et était une référence pour les autres branches du bâtiment régies par des CCT spécifiques.

Face à cette dénonciation, le syndicat Unia, ainsi que le syndicat chrétien minoritaire Syna, ont effectué une consultation sur les chantiers en septembre : 84,5% des

36 000 maçons consultés ont dit oui à la grève pour faire plier la SSE qui met comme préalable à toute négociation une flexibilisation accrue du temps de travail. Aux 100 heures annuelles en plus dont elle dispose déjà, elle exige d'ajouter 80 heures négatives. Une mesure qui permettrait de faire travailler les ouvriers 11 ou 12 heures par jour en été, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir en matière de sécurité et de santé.

Grèves d'avertissement

Après la manifestation massive qui s'est tenue le 22 septembre à Zurich, à laquelle participaient 17 000 travailleurs, et

face au refus des patrons de négocier, Unia a lancé un mouvement de grèves d'avertissement. Elles ont démarré le vendredi soir du 12 octobre.

Une première grève surprise a paralysé durant 24 heures le plus grand chantier d'Europe, le «chantier du siècle» helvétique, celui des nouvelles transversales ferroviaires alpines (NLFA) au Gothard. 600 mineurs occupés au percement des tunnels ont cessé le travail. Le lundi 15 octobre, ce sont plus de 4 000 ouvriers du bâtiment, plus du 80 % des maçons du canton, qui ont déserté les chantiers à Genève. Le même jour, dans le canton de Neuchâtel, où une cinquantaine de chantiers ont été vidés, ils étaient 400 à faire grève. A Berne, 700 travailleurs d'une centaine de chantiers ont suivi le mouvement.

Ces grèves ont été marquées par la forte détermination des travailleurs qui craignent la baisse de leurs salaires et une détérioration de leurs conditions de travail déjà très dures. Une nouvelle grève aura lieu le 1er novembre à Zurich et le mouvement prendra de l'ampleur si la rencontre prévue le 5 novembre entre syndicats et patrons n'aboutit à rien.

L'intégration européenne à l'oeuvre

Cette attaque sans précédent contre les conditions de travail des maçons s'inscrit pleinement dans la politique d'intégration de la Suisse à l'Union européenne. Plus de flexibilité, baisse des salaires sont à l'ordre du jour partout en Europe. Et il est révélateur de constater que la SSE a annoncé la résiliation de la CCT en mai dernier, 10 jours avant l'entrée en vigueur de la libre circulation totale avec les pays de l'Europe des 15. Deux ans auparavant, face à la résistance des travailleurs, la SSE avait mis de côté sa revendication de plus de flexibilité et passé un accord

de renouvellement partiel de la CCT avec les syndicats dans le but d'éviter un échec de l'extension de la libre circulation aux nouveaux membres de l'Union européenne qui devait être votée quelques mois plus tard. Deux ans après cet accord, la SSE est revenue à la charge, pour casser les acquis, mais aussi pour mettre au pas les syndicats. Le président de la SSE, Werner Messmer, a en effet déclaré que la raison principale de la résiliation de la CCT, avant la flexibilité, était qu'il attendait des syndicats une attitude « moderne » et soumise...

Le dumping s'installe

Alors que l'Union syndicale suisse (USS), la centrale des syndicats, avait, contre l'avis de nombreux travailleurs et syndicalistes, apporté son soutien en 2001 aux accords bilatéraux avec l'Union européenne — dont celui sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'à l'extension de la libre circulation aux nouveaux membres de l'Union européenne en 2005 —, cela en échange de «mesures d'accompagnement» contre le dumping salarial, elle constate aujourd'hui que ce dumping est à l'oeuvre. Dans la construction — et cela avant le vide conventionnel — une entreprise sur quatre n'appliquait pas les salaires minimaux et une sur trois pour les entreprises temporaires. Des cas de travailleurs détachés européens travaillant en Suisse pour des salaires inférieurs de moitié aux salaires minimaux sont légions. Un exemple: onze menuisiers allemands ont travaillé en Suisse ce printemps pour des salaires horaires de 5,8 à 7 euros, soit moins de 12 francs suisses alors que le salaire prévu par la CCT de la menuiserie est de 27,35 francs !

A Zurich, l'Etat à la rescousse des entrepreneurs...

Le vide conventionnel dans la construction va renforcer ce

dumping salarial. Et les patrons des autres branches ne manqueront pas à leur tour de dénoncer les CCT ou de revoir à la baisse les salaires minimaux. D'autre part, les «mesures d'accompagnement» sont basées sur les CCT disposant de salaires minimaux. Sans de telles CCT, ces mesures restent sans effet. Et à Zurich, c'est même la commission tripartite cantonale, mise en place par ces mesures, qui a officiellement lancé le signal du dumping en décrétant, le 2 octobre, que les maçons de moins de 30 ans et sans qualification professionnelle pouvaient à l'avenir ne toucher que le 90% du salaire prévu par l'ancienne CCT !

« Sans convention, pas de libre circulation ! »

Face à cela, le lendemain des grèves, l'USS a fait savoir lors d'une conférence de presse, que sans convention dans la maçonnerie « offrant le même niveau de protection qu'auparavant », et sans un renforcement des mesures d'accompagnement, les syndicats ne soutiendraient pas la troisième phase de la libre circulation, soit l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie, et la reconduction de l'accord de libre circulation qui pourraient être soumis au référendum en 2009.

« Sans convention, pas de libre circulation ! » a souligné le coprésident d'Unia Renzo Ambrosetti lors de la conférence de presse, tout en expliquant que « les syndicats ont été la force politique déterminante du processus d'ouverture contrôlée à l'Union européenne ». Aux patrons et à la SSE qui, dit-il, « profitent dans une large mesure des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes », il a rappelé notamment que « beaucoup de travailleurs et de travailleuses craignent l'ouverture du marché suisse du travail. Avec raison, car une ouverture non contrôlée serait

UE

« Sans convention, pas de maçons! »

(suite de la page 4)

fatale à la structure des salaires édiflée au fil des ans. Si l'on laissait les entreprises actives en Suisse exploiter à volonté les demandeurs d'emploi des pays européens à bas salaires, qui aurait encore un salaire correct et des conditions de travail sûres ? »

Défense de la convention

Reste que « contrôlée » ou non, l'« ouverture » est actuellement un facteur de nivellement par le bas des conditions de travail. La lutte des maçons pour reconquérir leur convention, rempart contre cette politique orchestrée par l'Union européenne, concerne l'ensemble des travailleurs du pays. Seules la défense de la CCT des maçons et la rupture avec la politique d'intégration à l'Union européenne permettront de maintenir les acquis conquis depuis des décennies par les travailleurs en Suisse.

Corr.

La politique de l'Union européenne

Premièrement: ouverture du marché de l'énergie

Bruxelles, 20 septembre 2007

La Commission a présenté son projet de libéralisation de l'énergie européenne, qui au nom de la protection des consommateurs, persiste dans sa volonté de libéraliser coûte que coûte le marché de l'énergie européenne. Or des expériences engagées dans cer-

tains pays ont montré que cette séparation n'assurerait pas une baisse des prix bien au contraire, qu'elle fragilise la maintenance des installations et leurs niveaux suffisants de sécurité. Cette persistance dans la libéralisation affaiblit la position de l'Europe dans le développement de la sécurité des approvisionnements.

Qui peut nier que la politique du Conseil fédéral est non seulement inspirée, mais intégralement empruntée aux directives de l'UE? Comment expliquer sinon qu'il persiste à vouloir ouvrir le marché de l'électricité malgré l'opposition par voie référendum contre la LME en 2002?

Correspondance

Deuxièmement: libéralisation des chemins de fer

L'Union européenne libéralisera les voyages internationaux dès 2010

Le 25 septembre, le Parlement européen a approuvé le troisième paquet ferroviaire. Il prévoit l'ouverture à la concurrence du trafic international de passagers à partir du 1^{er} janvier 2010. Il harmonise aussi les droits mini-

maux des passagers dans l'Union européenne et adopte une licence de conducteur ferroviaire européen.

Les services ferroviaires internationaux seront ouverts à la concurrence à partir du 1^{er} janvier 2010. Les compagnies ferroviaires se verront ainsi accorder, au plus tard à cette date, un droit d'accès à l'infrastructure de tous les Etats membres pour leurs ser-

vices internationaux de transport de voyageurs. Au cours d'un service international de transport de voyageurs, les entreprises ferroviaires auront le droit de prendre et de déposer des voyageurs dans toute gare située sur le trajet international, y compris dans des gares situées dans un même Etat membre.(...) »

ES

Lu dans *Le Temps* du 27 octobre

Finance: la crise des «subprimes» et nos retraites

1 milliard perdu en trois mois

● **CAISSES DE PENSION.** La crise des «subprime» touche aussi les futurs retraités suisses.

Selon l'Indice Credit suisse des caisses de pensions suisses, la performance cumulée des institutions de prévoyance pour les neuf premiers mois de l'année atteint 3,10%. Pour le seul troisième trimestre, cet indice a évolué négativement pour la première fois depuis juin 2006, perdant 0,25 point (-0,19%) sur la pé-

riode. Du fait de cette baisse, les actifs du deuxième pilier gérés par les caisses de pension suisses ont affiché une perte extrapolée de près de 1 milliard de francs sur ces trois mois, passant sous les 635 milliards de francs.

Si l'on regarde de près l'allocation d'actifs du trimestre écoulé, on constate une baisse des liquidités à 7,4% (-0,84%), une progression de la part des obligations étrangères (+0,96%), ainsi qu'une nouvelle progression des placements alternatifs qui, avec 4,39% du total, atteignent un nouveau sommet. Dans l'allocation des monnaies, la pondération du

franc suisse s'est accrue de 1%, passant de 72,1 à 73,1%, affichant un record inégalé depuis plusieurs années.

La hausse du risque constatée au dernier trimestre 2006 a été de courte durée, un nouveau recul a été enregistré au cours des trois mois sous revue.

Pensez à visiter
notre site web

WWW.UCPO.CH

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Albert Anor

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

Votation du 16 décembre

Ne nous en prenons pas aux chômeurs et chômeuses

● *La nouvelle loi sur le chômage votée en juin dernier par le Grand conseil mise sur un nouveau paradigme ou plutôt une lapalissade !! On réduit la longueur des indemnités de chômage, ainsi on réduit le nombre de chômeurs et de chômeuses.*

La suppression des Emplois Temporaires Cantonaux (ETC) qui est la clef de voûte de cette nouvelle loi ne permettra plus aux chômeurs et chômeuses d'obtenir un emploi de douze mois après le premier délai cadre d'indemnités fédérales de 400 jours. Cette suppression des ETC enlèvera aussi du même coup la possibilité, pour ceux et celles qui ne retrouvent pas un emploi, de redémarrer un deuxième délai cadre fédéral. Evidemment de cette façon le canton verra diminuer le nombre de personnes sans emploi inscrites au chômage.

Mais que vont devenir ces personnes sans emploi ? La nouvelle loi prévoit la création d'emplois de solidarité sur le marché secondaire de l'emploi. Aujourd'hui, en novembre 2007, si la nouvelle loi est acceptée le 16 décembre, le Conseiller d'Etat François Long-

champ est incapable de nous dire combien d'emplois de solidarité sur le marché secondaire de l'emploi pourront être créés à partir du 1^{er} janvier 2008. Combien d'emplois, pour quel salaire, quel subventionnement de l'Etat et avec quel encadrement, autant de questions qui restent aujourd'hui sans réponse !

La seule solution qui restera aux personnes sans emploi sera de se tourner vers l'assistance publique et ceci juste 18 mois après la perte de leur emploi ! Du côté de l'Hospice Général, aucune augmentation de sa subvention n'est prévue pour 2008, afin d'assurer l'accueil de personnes sans emploi.

Les jeunes n'ont pas été oubliés, puisque la nouvelle loi supprime les stages professionnels pour les jeunes et qu'il n'existe pas de mesure de remplacement !

Le Grand conseil a aussi jugé

que les problèmes liés à l'âge n'apparaissent qu'à partir de 55 ans, alors que toutes les études montrent que c'est à partir de 50 ans que l'âge devient malheureusement stigmatisant pour les personnes sans emploi.

Des services entiers de l'Etat de Genève risquent aussi de se trouver dans une situation critique avec la suppression des ETC. Même si des améliorations doivent être apportées aux ETC, en termes d'encadrement et de formation, leur suppression liée à la diminution des effectifs de l'Etat provoquerait d'importants problèmes de fonctionnement dans de nombreux services.

Restent les points positifs de cette nouvelle loi :

- la réforme de l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) afin d'accélérer la prise en charge et l'encadrement des chômeurs et des chômeuses.

- L'utilisation plus efficiente de la formation et des bilans de compétences.

Mais à voir les modifications positives apportées au sein de l'OCE depuis une année, ces deux points ne nécessitent pas une telle modification législa-

tive.

Quant à la menace des autorités fédérales d'empêcher que les ETC ne donnent un deuxième délai cadre, elle nécessite pour être effective, une modification de la loi fédérale sur le chômage. Et si la menace devenait réalité, les ETC genevois donneront toujours la possibilité aux chômeurs et chômeuses, d'obtenir 12 mois d'emploi assuré, 12 mois aussi de sursis afin de retrouver un emploi.

Il n'y a que ceux, qui n'ont pas été confrontés aux difficultés de retrouver un emploi, qui ne peuvent donner du temps aux personnes touchées par ce fléau qu'est le chômage.

Pour toutes ces raisons il ne faut pas accepter cette nouvelle loi le 16 décembre, sinon nous prenons le risque de précariser encore plus les gens touchés par le chômage et de paralyser certains services de l'Etat.

Alain Charbonnier
Député Socialiste

DOCUMENT

Pour mieux comprendre, la «ligne directrice pour l'emploi», n°19

● *Chaque année, la Commission européenne rend des décisions relatives à la mise en oeuvre des «lignes directrices pour l'emploi». Il s'agit de l'application de la stratégie dite «de Lisbonne», visant à atteindre les objectifs fixés dans le traité de Maastricht en vue de : «élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter».(sic)*

La ligne directrice 19:

“Assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives, au moyen des actions suivantes(...) - adapter en permanence les incitations et les effets dissuasifs découlant des systèmes de prélèvements et de prestations, y compris la gestion et la conditionnalité des prestations et la réduction sensible des taux d'imposition marginaux effectifs élevés, notam-

ment pour les personnes à faible revenu, tout en garantissant des niveaux de protection sociale appropriés...”

Il importe, pour saisir le contenu précis de ces dispositions, de «traduire» certains termes:

◆ **Diminuer les prélèvements**, cela signifie diminuer le coût du travail, en diminuant les impôts et le salaire différé (assurances sociales).

◆ **Adapter les effets dissuasifs découlant des prestations**, cela signifie diminuer les prestations des assurances socia-

les, en vue de rendre le travail financièrement attractif.

◆ **La gestion de la conditionnalité des prestations**, c'est la liquidation des assurances sociales en tant que telles, c'est-à-dire en tant que droit à toucher un salaire différé, produit par une cotisation, qui appartient légitimement aux travailleurs, et le remplacer par une sorte de «charité au mérite».

Mais on est hereux d'apprendre que, pour la bonne forme, on prétend garantir un niveau de protection sociale approprié .

M.R.

ENTENTE
INTERNATIONALE

Communiqué de l'Entente européenne des travailleurs

Non au nouveau traité européen !

● *Dans la nuit du 18 au 19 octobre, les 27 chefs d'Etat et de gouvernement européens ont adopté un nouveau traité européen dit « traité de Lisbonne ».*

Deux ans et demi après le rejet par les peuples français et hollandais du projet de Constitution européenne, les dirigeants de l'Union européenne viennent d'adopter un traité qui en reprend l'essentiel.

C'est un véritable déni de démocratie!

● *Comme le projet rejeté de Constitution européenne, le nouveau traité de Lisbonne confirme et accentue tous les articles des traités antérieurs (Rome, Maastricht, Amsterdam, Nice)*

Et notamment :

L'article sur le marché intérieur et la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, au nom duquel ont été édictées toutes les directives européennes de privatisation des services publics (Poste, télécoms, électricité, gaz, chemin de fer), transposées ensuite dans tous les pays européens.

L'article sur l'interdiction des aides d'Etat qui rend illégales toutes les subventions à des services publics ou des entreprises, et par là même interdit toute (re)nationalisation ;

L'article sur les déficits publics excessifs au nom duquel dans toute l'Europe, les gouvernements ont asphyxié tous les budgets publics, diminué brutalement les dépenses de santé et augmenté l'âge de départ à la retraite.

Comme le projet rejeté de Constitution européenne, le nouveau traité de Lisbonne renforce le caractère supranational des institutions de l'Union européenne, notamment :

— Par l'instauration d'un président de l'Union européenne dont le mandat peut durer 5 ans au lieu de la présidence tour-

nante semestrielle actuelle ;
— Par le renforcement des pouvoirs du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères ;
— Par le renforcement de la subordination à l'OTAN ;

— Par le renforcement des prérogatives de la Banque centrale européenne.

Comme le projet rejeté de Constitution européenne, le nouveau traité de Lisbonne veut nier toute souveraineté aux nations européennes et à leurs peuples, pour pouvoir aller jusqu'au bout du démantèlement de toutes les conquêtes

sociales et démocratiques existantes.

Contre ce déni de démocratie, des militants de douze pays d'Europe ont lancé un appel pour dire :

Non au nouveau traité européen !

Abrogation de tous les traités !

Abrogation du traité de Maastricht-Amsterdam, Défense et reconquête des droits et garanties contenus dans les législations de chacun

de nos pays !

Les 2 et 3 février prochains, se tiendra une conférence européenne des délégués des signataires de cet appel, afin d'aider à

« sceller à l'échelle de chacun de nos pays comme à l'échelle de toute l'Europe, en un seul front, l'unité de tous les travailleurs et de leurs organisations pour reconquérir les prérogatives démocratiques fondant la souveraineté des peuples » et pour aider à « préserver l'existence de nos organisations syndicales ».

Le 22 octobre 2007

BULGARIE

Huit mois après l'entrée dans l'Union européenne

Troisième semaine de grève des enseignants

Des dizaines de milliers d'enseignants bulgares sont pour la troisième semaine de suite en grève pour l'augmentation de 100 % de leurs salaires. Le ministère leur répond que les enseignants, qui touchent en moyenne 125 euros par mois en début de carrière, ne sont pas les plus mal payés de la région et qu'ils sont trop nombreux ! « Ne spéculiez pas sur la pauvreté ! »

C'est par ces mots que le ministre des Finances, Plamen Oresharski, s'est adressé aux

syndicats participant aux négociations. Le ministre a précisé que le salaire mensuel moyen du personnel pédagogique s'élevait à 472 levas (environ 235 euros), ce qui est « au-dessus du salaire moyen du pays ».

Mais les enseignants n'ont rien voulu entendre de ces arguments « budgétaires ». Le 5 octobre, les syndicats avaient refusé la proposition du ministre de l'Education, Daniel Valtchev, suggérant d'augmenter les salaires de 32 % pour l'année 2008 en incluant

un paiement différencié. Plus tôt dans la journée, la dirigeante du syndicat des enseignants bulgares, Ianka Takeva, a abandonné les négociations entre le ministère de l'Education et les représentants des syndicats des enseignants. « Il ne faut pas se laisser abuser, les limites du budget 2008 sont déjà fixées. » D'après le journal « Vseki Den » et l'agence Novotina. À l'heure où notre bulletin paraît, les enseignants bulgares poursuivent leur grève.

correspondance

« Il est absolument essentiel que la Charte des droits fondamentaux soit clairement contraignante dans tous les Etats membres de l'UE » (Confédération européenne des syndicats)

Qu'est-ce que la Charte des droits fondamentaux ?

● Le 27 septembre dernier, en pleine phase d'élaboration du nouveau traité, John Monks, secrétaire général de la CES, s'adressant à une assemblée de parlementaires et de syndicalistes du Parlement européen à Strasbourg, a déclaré : « Il est absolument essentiel que la Charte des droits fondamentaux soit clairement contraignante dans tous les Etats membres de l'UE. »

La déclaration urgente du récent congrès de la CES allait jusqu'à dire, à propos de cette Charte :

« C'est actuellement la Charte la plus progressiste obtenue par un mouvement syndical dans le monde (...) Elle garantit les droits à l'information et à la consultation, et les droits de négocier et de mener des actions collectives, y compris des grèves. » Qu'en est-il de cette affirmation ?

La Charte «garantirait»-elle les droits syndicaux ?

Trois articles de la Charte sont consacrés aux droits syndicaux : l'article 12 sur « la liberté de réunion et d'association », l'article 27 sur le « droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de

l'entreprise », et l'article 28 sur le « droit de négociation et d'actions collectives ». C'est notamment sur ces articles que s'appuient tous les partisans de la Charte des droits fondamentaux.

L'article 28 de la Charte des droits fondamentaux est en fait une arme contre le droit des syndicats. Que dit-il ? « Les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives, ont, conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales, le droit de négocier et de conclure des conventions collectives aux niveaux appropriés et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève. »

Apparemment, il n'y aurait rien

à dire. Mais des juristes européens, dans un ouvrage intitulé « Le Droit européen du travail et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », font les remarques suivantes, qui ne manquent pas d'être inquiétantes : « Le droit de conclure des conventions collectives pourrait présager une obligation de conclure de telles conventions, ce qui irait à l'encontre du droit fondamental de liberté des syndicats dans les législations nationales. (...) Le droit de négociation collective libre implique la liberté de lancer ou de ne pas lancer des négociations et de conclure ou de ne pas conclure une convention. »

Et ces juristes européens précisent

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal* de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal* de l'UCPO
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

Qu'est-ce que la Charte des droits fondamentaux ?

(suite de la page 8)

plus loin les dangers de cette formule

« Le droit de conclure des conventions collectives signifie que les deux parties, "les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives", doivent s'abstenir, une fois les négociations entamées, de tout comportement nuisible, tels que des tactiques de retardement ou un rejet en bloc et répété de positions qui limitent la jouissance effective du droit. »

Ces juristes européens lèvent un lièvre majeur : au nom du droit des patrons de conclure une convention collective, toute action (et notamment la grève) des organisations syndicales voulant s'opposer aux prétentions patronales pourrait donc être dénoncée comme « nuisible » et empêchant la « conclusion » de la négociation. Ces juristes posent ensuite un autre problème : « L'article 28 est rédigé sous la forme d'une alternative : "Les travailleurs et les employeurs ou leurs organisations respectives". Le mot "ou" signifie que quand les travailleurs ou les employeurs ne sont pas organisés en bonne et due forme, ils ont néanmoins le droit de négocier collectivement, même sans structure d'organisation.»

Ainsi, la rédaction de cet article 28 ouvre la possibilité de négociations en dehors des organisations syndicales qui pourraient être totalement dessaisies de leurs prérogatives. Comme on le voit, cet article 28, loin de constituer une « garantie » pour les organisations syndicales, risque à l'inverse d'être saisi comme une arme contre les droits nationaux de négociation conquis par les organisations syndicales et la lutte de classe. Poursuivons.

Les explications complémentaires du Présidium de la Convention européenne

Depuis que la Charte des droits fondamentaux a été publiée, à l'occasion du sommet européen de Nice, en décembre 2000, un tour de passe-passe permanent est organisé à son sujet. En effet, lorsque cette Charte a été rédigée, chacun de ses articles était accompagné par des explications rédigées par le présidium de la Convention européenne qui l'avait élaborée. Ces explications sont la base d'interprétation de chacun des articles de la Charte.

L'article 52, paragraphe 7, est d'ailleurs très explicite : « Les explications élaborées en vue de guider l'interprétation de la Charte des droits fondamentaux sont dûment prises en considération par les juridictions de l'Union et des Etats membres. »

Pourquoi camoufler ce fait majeur ?

Pourquoi ne parler que des articles de la Charte des droits fondamentaux en omettant le fait que chacun est suivi d'explications constituant la seule base juridique en cas de conflit d'interprétation ?

Et quel est le contenu de ces explications du présidium camouflées par la CES ?

L'article 12 sur la liberté de réunion et d'association

Revenons sur les prétendus droits syndicaux que donnerait la Charte

La formulation de l'article est généreuse : « Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'y affilier pour la défense de ses intérêts. »

Apparemment, rien à redire. Mais, en cas de conflit sur l'interprétation, que dit l'explication du présidium ? « Le présent article n'interdit pas que des restrictions légitimes

soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées, de la police ou de l'administration de l'Etat. » Comble de duplicité ! La liberté de réunion et d'association est reconnue, mais l'explication complémentaire précise que les gouvernements ont carte blanche pour la remettre en cause selon leur arbitraire...

L'article 27 sur le droit à l'information et à la consultation des

de plusieurs directives européennes. Prenons la première citée, celle sur les comités d'entreprise européens. L'exposé des motifs de cette directive de 1994 fonde ainsi cette information et consultation : « L'augmentation de la compétitivité des entreprises européennes, qui est devenue un facteur vital pour qu'une réponse positive puisse être trouvée pour les difficultés actuelles, exige l'augmentation de la productivité et un engagement



travailleurs au sein de l'entreprise

L'article précise : « Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile, dans les cas et conditions prévus par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales. »

Mais que dit l'explication complémentaire ? « L'acquis de l'Union dans ce domaine est important : (...) Directives 2002/14/CE (cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne), 98/59/CE (licenciements collectifs), 2001/23/CE (transferts d'entreprises) et 94/45/CE (comités d'entreprise européens). »

Donc, cet article n'est rien d'autre que la mise en œuvre

accru des travailleurs dans la marche et le fonctionnement de l'entreprise où ils travaillent. » Et, plus loin, parlant des « restructurations », l'exposé des motifs indique : « L'information et la consultation préalable des travailleurs constituent une condition minimale pour que ces décisions soient adoptées et mises en œuvre dans un contexte social acceptable. »

L'objectif affirmé par cette directive de 1994, base juridique de l'article 27 de la Charte des droits fondamentaux, est donc de faire prendre en charge par les organisations syndicales les plans de restructurations-licenciements pour que ces derniers apparaissent « socialement acceptables ».

Voilà ce qu'il en est des prétendus « droits » de la Charte mise en avant par la CES.

Correspondant

La Belgique s'enfonçe chaque jour plus dans la crise.

“Non à l'éclatement de nos droits sociaux et du pays”

● *Trois mois après les élections législatives du 10 juin, alors que les dirigeants des partis politiques vainqueurs tentent toujours, en vain, de former un « gouvernement de coalition », cette crise débouche aujourd'hui sur une menace d'éclatement de la Belgique elle-même et des conquêtes*

sociales fédérales, notamment de la Sécurité sociale. Derrière ce que la presse internationale présente comme un conflit « communautaire », il y a en réalité toute la politique de destruction sociale de l'Union européenne et les intérêts capitalistes qu'elle défend.

L'intervention de la classe ouvrière unie avec et dans ses organisations ouvrières est seule à même, dans ces conditions, d'offrir une issue. C'est le sens de l'appel lancé par dix militants ouvriers flamands et dix militants ouvriers wallons que nous publions ci-contre.

Aux travailleurs, aux jeunes, aux militants syndicaux

L'HEURE EST GRAVE.

Ce qui est menacé dans la crise politique actuelle, ce sont nos droits sociaux !

quelle force peut arrêter cette marche À la dislocation, à la destruction de nos droits?

Au nord comme au sud du pays, on est en train de conditionner la population à l'éclatement de la Belgique.

Dans quel but, et que vise-t-on ?

Qui peut le contester ? Toutes les déclarations patronales vont dans le sens d'une remise en cause radicale des droits des travailleurs et des allocations sociales. Depuis le début des “négociations” qui ont suivi les élections du 10 juin, il n'y a sur la table des négociateurs que des projets violemment antisociaux. Et ces pro-

jets émanent autant des partisans de la régionalisation des droits sociaux ou du séparatisme que de ceux qui prétendent vouloir maintenir un pouvoir fédéral important.

Le président de la FGTB, Rudy De Leeuw, a raison de dire : *“Qui va aller mieux avec une grande réforme communautaire ? J'attends toujours qu'on me prouve qu'une telle réforme servira les intérêts des travailleurs. Si l'on scinde la Sécurité sociale, la pauvreté va augmenter en Wallonie, qui est le premier débouché pour la Flandre. Mais en Flandre aussi, le fossé entre*

riches et pauvres va augmenter. Je n'y vois aucun avantage pour l'économie flamande. La plupart des propositions flamandes pour une réforme de l'Etat proviennent des employeurs flamands. Ceux-ci se mobilisent rarement pour des améliorations sociales. Quand le VOKA réclame la régionalisation des allocations de chômage et des pré-pensions, vous imaginez bien ce qu'il va récolter”

(Extrait du Journal du mardi, 4 septembre 2007).

Attention, danger ! Ce sont les

salaires, les conventions collectives, le droit du travail, la Sécurité sociale dans l'ensemble de ses composantes (chômage, pensions, santé, allocations familiales, invalidité, etc.) qui sont menacés.

C'est bien pourquoi il est du devoir des dirigeants du PS et du SPA de refuser de s'associer à une “réforme de l'Etat” qui irait ainsi à l'encontre des objectifs de la FGTB. L'organisation syndicale aurait grand intérêt à réunir les dirigeants de ces deux partis pour leur demander de se prononcer ensemble, clairement et publiquement en ce sens.

APPEL

Ni la peste ni le choléra

Aujourd'hui, ceux qui préparent les esprits à l'éclatement de la Belgique veulent nous faire “choisir” entre la peste et le choléra :
— soit un accord gouvernemental pour faire éclater nos droits sociaux en prétendant “sauver la Belgique” (en sursis de courte durée : le pays ne survivrait pas longtemps au

démantèlement des droits sociaux fédéraux) ;

— soit l'éclatement immédiat de la Belgique, avec pour effet la disparition directe de nos droits sociaux actuellement garantis au niveau de tout le pays.

Si nous en sommes là, c'est directement la conséquence de la politique de régression sociale dictée par l'Union euro-

péenne et par la Banque centrale européenne. **Banque centrale européenne assujettie aux marchés financiers américains en pleine crise, comme le montre l'actualité récente.** Tous les partis occupés à “négocier” situent tous leur action dans le respect des exigences de l'Union européenne. Déjà maintenant, l'essentiel des lois votées en Belgique ne sont

que la transcription des directives européennes.

Nous connaissons depuis des années un recul social très important en Belgique (comme dans toute l'Europe). Aujourd'hui, l'Union européenne, qui relaie ainsi les exigences des marchés financiers, veut que les gouvernements aillent encore plus loin et attaquent les conquêtes sociales

La Belgique s'enfoncé chaque jour plus dans la crise.

“Non à l'éclatement de nos droits sociaux et du pays”

jusqu'à l'os. Mais dans cet objectif, ils se heurtent à la classe ouvrière de Belgique. Certes, celle-ci a subi des coups, mais n'a pas perdu sa force : près de trois millions de travailleurs sont syndiqués dans notre pays. C'est pourquoi l'offensive politique actuelle vise à démembrer la classe ouvrière pour mieux briser ses droits.

Pour nous, ceux qui veulent faire éclater l'unité de la classe ouvrière belge et de ses conquêtes sont ceux-là mêmes qui, dans toute l'Europe, menacent l'existence des nations dans le cadre desquelles ont été arrachées et codifiées toutes les conquêtes collectives et sociales.

Exagérons-nous ?

Interrogé par Le Soir (14 août), un chercheur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (Paris) répond à la question :

“Pourquoi l'Union européenne ne réagit-elle pas à ces séparatismes ?”

Ce chercheur tire le constat suivant :

“L'Union européenne a une attitude assez ambiguë. Ce mouvement de sécession ethnique ne handicape pas vraiment une Europe libérale, qui n'est qu'un grand marché. Elle n'y voit pas d'obstacle majeur. Elle l'a même favorisé (...). Au bout du compte, il en résulte un éclatement de la cohésion sociale et nationale.”

Bart De Wever, de la NVA, confirme cette analyse en répondant à une question de l'hebdomadaire Télémoustique (5 septembre), qui lui demande : “Vous souhaitez que la Belgique disparaisse ?”

Réponse de Bart De Wever : “Pour moi, elle est devenue superflue dans notre contexte européen, sans lequel je ne plaiderais pas pour l'autonomie de la Flandre. La Belgique va se dissoudre très lentement comme un médicament dans

l'eau, parce que le temps des frontières est révolu et parce qu'elle est coincée entre le pouvoir des régions appelées à l'autonomie et les compétences supranationales de l'Europe. Maintenant que l'euro a remplacé le franc belge, il n'y a plus de barrière à cette évolution naturelle.”

Quelle force peut arrêter cette marche à la dislocation, à la destruction de nos droits sociaux les plus essentiels ?

Nous le constatons : la direction de la FGTB a clairement et nettement pris position pour

la défense des droits sociaux fédéraux. La direction de la CSC a été amenée à faire de même.

L'existence même de la FGTB en tant que centrale syndicale nationale, fédérant en une seule organisation les travailleurs de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles, incarne l'unité de la classe ouvrière de Belgique.

Dans ces conditions, et parce que l'heure est d'une gravité exceptionnelle, nous estimons que la direction de la FGTB a une responsabilité majeure.

Il lui revient d'appeler à la mobilisation la plus large pour empêcher un désastre sans retour.

Nous nous adressons aux dirigeants de la FGTB pour leur dire : appelez les travailleurs à descendre dans la rue, appelez à une grande manifestation nationale à Bruxelles, dans l'unité des travailleurs de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles (en proposant à la CSC de s'y associer), sur les mots d'ordre :

- Non à l'éclatement de nos droits sociaux et du pays !
- Défense de l'unité de la classe ouvrière belge !
- Maintien de toutes les conquêtes sociales fédérales !

Comme l'exige la FGTB dans son mémorandum de mai 2007 : — Les conventions collectives de travail des secteurs doivent rester nationales !

— Le même droit du travail doit s'appliquer à tous les travailleurs du pays !

— La Sécurité sociale, dont le paiement des allocations de chômage, la santé, les allocations familiales et les pensions doivent rester du ressort de l'Etat fédéral !

Nul doute que les travail-leurs et les jeunes répondraient massivement à un tel appel. En effet, c'est la seule voie pour stopper cette marche à la dislocation, à la destruction des droits sociaux.



Premiers signataires :

Eddy Baert, délégué ACOD Iris ;
 Micheline Bruyninckx, déléguée BBTK (Dexia) ;
 Jeanine CHAINEUX, vice-présidente CGSP-administration régionale Verviers ;
 Philippe de Menten, membre du comité exécutif de la CGSP enseignement Bruxelles et du bureau exécutif communautaire de la CGSP enseignement ;
 Fayçal Draïdi, délégué syndical SETCa ;
 Yves Eeckman, militant SETCa ;
 Marc Goblet, président de la régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme ;
 Geert Haverbeke, délégué BBTK Dexia ;
 Rudy Janssens, secrétaire fédéral CGSP ALR, région de Bruxelles capitale (à titre personnel) ;
 Philippe Larsimont, ex-délégué SETCa métal Liège ;
 Raymonde LeLepvriër, secrétaire régionale SETCa Namur ;
 Dirk Lodewijk, employé ABVV Liedekerke, adjoint au maire de Liedekerke (sp.a) ;
 Jan MARTENS, secrétaire BBTK Antwerpen ;
 Serge Monsieur, vice-président CGSP Vivaqua ;
 Jos Muris, délégué BBTK bij Veolia ;
 Bernadette Mussche, secrétaire BBTK-SETCa BHV ;
 Olivier PALMANS, délégué principal CGSP Télécom-Aviation ;
 Antoine Ruggieri, président de la commission pensionnés-pré-pensionnés métal FGTB Liège, ex-permanent FGTB Cockerill ;
 Henri-Jean Ruttians, permanent syndical SETCa BHV ;
 Rik Steeland, membre de BBTK Kortrijk ;
 Francis Stevens, secrétaire adjoint BBTK BHV ;
 Michel Vandermaesen, délégué BBTK Citroën ;
 Jan Vanderpoorten, délégué principal ABVV/FGTB Audi ;
 Hubert Van der Voorde, délégué BBTK Dexia.

Des centaines de milliers de clients menacés de tout perdre

● *Northern Rock, la cinquième banque de prêts britannique avec 1,4 million de clients, est en état de faillite, conséquence notamment de l'effondrement des prêts dits « sub-primes » aux Etats-Unis. Des centaines de milliers de clients sont menacés de tout perdre. L'Union européenne, qui n'a pas hésité à verser 250 milliards d'euros pour sauver les spéculateurs, interdit cette fois toute mesure en faveur de ces clients souvent modestes. Une situation qui met une nouvelle fois à l'ordre du jour l'exigence de la renationalisation des banques, de la rupture avec l'Union européenne et la Banque centrale européenne.*

Vendredi 13 septembre au petit matin, à Brighton, les derniers délégués au congrès des TUC prenaient le chemin du retour vers les différentes villes du pays. Pour rejoindre la gare, ils passaient devant le siège local de la banque de prêts Northern Rock, où, comme dans toutes les autres villes du pays, la file de clients venus retirer leurs dépôts s'était déjà formée avant l'ouverture de la banque.

A la vue de la file déjà constituée de plusieurs dizaines de personnes, un délégué s'exclama : « Quand je pense que Gordon Brown vient de nous dire qu'il veut limiter à 2 % l'augmentation de salaires des fonctionnaires et du privé, et que je vois tous ces gens qui risquent de perdre leurs économies, je me demande où l'on va. »

Tout est dit

Northern Rock est la cinquième banque de prêts du pays, avec 1,4 millions de

clients. A l'origine mutuelle privée, Northern Rock s'était transformée en « société de construction », c'est-à-dire une de ces sociétés privées chargées, dans le cadre de la privatisation du logement social mise en place par Thatcher et poursuivie par Blair, de se substituer aux municipalités pour financer la construction de logements.

A cette fin, en 1997, Northern Rock franchissait le dernier pas en s'appuyant sur une loi promulguée à cette époque et lui permettant de se « démutualiser » pour se transformer en banque et entrer en Bourse.

Afin de pomper des milliards immédiatement réinjectés dans la spéculation, Northern Rock s'est spécialisée dans une forme britannique de « sub-primes », ces prêts octroyés à des familles ouvrières aux revenus modestes contraintes d'acheter un logement avec la privatisation massive du logement social.

Ces familles modestes constituent, avec les petits épargnants contraints de placer de l'argent en raison de la liquidation des retraites ordonnée par Bruxelles, les premières victimes du krach.

Mais ce n'est pas tout

Un des plus gros actionnaires de Northern Rock est la banque écossaise d'investissement Baillie Gifford, qui contrôle — entre autres — les fonds de pension des employés des grands magasins John Lewis et des employés communaux du Cheshire.

Ce sont ainsi les retraités de milliers de travailleurs qui sont également touchés par l'effondrement financier de

Northern Rock.

Le montant total des sommes prêtées par Northern Rock aux ménages modestes est trois fois supérieur à ce dont la banque dispose dans ses coffres.

C'est donc pour éviter que tout le système ne s'écroule comme un château de cartes que Gordon Brown a ordonné — contre l'avis préalable de la Banque d'Angleterre, devenue indépendante dans le cadre du traité de Maastricht — que le gouvernement britannique garantisse les dépôts de Northern Rock.

Qui va payer ?

Outre ceux dont les retraites se sont déjà envolées, outre les milliers de travailleurs des banques dont l'emploi est menacé par un risque de faillites en chaîne, ce sont les contribuables ainsi que les millions d'emprunteurs dont les taux de remboursement montent désormais en flèche qui vont payer.

Selon une société spécialisée dans l'étude des crédits, chaque adulte britannique est désormais endetté à hauteur de

40 000 euros.

Parallèlement, la Commission européenne — instrument de la Banque centrale européenne — a décidé de diligenter une enquête pour entraver possible à la libre concurrence sur le marché bancaire, en ajoutant qu'en tout état de cause, même si la couverture par le gouvernement britannique était jugée exceptionnellement compatible avec le traité de Maastricht, cette garantie ne saurait durer plus de six mois.

Et Yves Mersch, membre du conseil d'administration de la Banque centrale européenne, d'ajouter qu'il faudra attendre une année pour juger de l'ampleur du phénomène.

N'est-il pas conforme au bon sens le plus élémentaire de dire que seuls la renationalisation des banques et le retour à la souveraineté de la nation sur la politique de la Banque d'Angleterre, donc la rupture avec l'Union européenne et sa banque centrale, peuvent assurer l'avenir des millions de travailleurs concernés ?

“Comme en 1929...”

Le week-end dernier, de longues files de clients de la banque Northern Rock se pressent devant es guichets pour exiger le remboursement de leurs dépôts

Des « images de files d'attente dignes d'octobre 1929 », souligne la presse. Octobre 1929 : c'est l'énorme krach de Wall Street, qui va plonger les Etats-Unis, puis le monde, dans une immense dépression, le chômage, la pauvreté généralisée pour des millions de travailleurs.

« A Cambridge, Londres, Leeds, Edimbourg, Reading ou Glasgow, ils étaient samedi encore des milliers à avoir pris d'assaut les guichets de la banque Northern Rock pour y retirer leurs économies. Jeudi soir, l'annonce que le cinquième distributeur britannique de prêts immobiliers — victime de la crise américaine du crédit — avait demandé le secours de la Banque d'Angleterre a provoqué une vraie panique », souligne Le Figaro (17 septembre 2007).